



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Monétaire et Financier National de la République Centrafricaine s'est réuni, en session ordinaire, le 02 novembre 2012, dans les locaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Bangui, République Centrafricaine, sous la Présidence de Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget, son Président statutaire, en présence de Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Gouverneur de la BEAC.

Monsieur **Camille KELEFIO**, Directeur National, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Après l'adoption de l'ordre du jour comportant neuf (09) points et l'approbation du procès verbal de la réunion du 04 juillet 2012, le Comité a examiné l'évolution récente de l'environnement économique international au 30 septembre 2012, ainsi que la situation économique nationale au 30 juin 2012.

Le Comité a noté que la croissance économique mondiale se redresse progressivement, en relation avec la vigueur de la croissance des économies émergentes et la légère reprise de l'activité dans les pays avancés au premier semestre 2012. Toutefois, la persistance de la crise des dettes souveraines dans la Zone euro et l'atonie du marché du travail dans la plupart des pays avancés pourraient peser sur l'activité économique mondiale. Ainsi, selon les perspectives révisées du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir à 3,3 % en 2012 contre 3,8 % en 2011.

Sur les marchés des matières premières, les prix du café, du coton et du bois se sont inscrites en baisse, en liaison avec la faiblesse de la demande. Quant aux cours du baril de pétrole, ils ont fortement augmenté, principalement en rapport avec la mise en place de l'embargo européen sur les produits pétroliers en provenance d'Iran et les événements dans le Moyen Orient.

Au niveau des marchés des changes, la monnaie unique européenne s'est légèrement appréciée par rapport au dollar, à partir du mois d'août, sur fond d'un retour d'optimisme sur la résolution de la crise dans la zone euro, notamment en Espagne et en Italie.

Sur les marchés monétaires, à l'exception de la Banque Centrale Européenne qui a abaissé son taux directeur de 0,25 point au mois de juillet, les autres grandes Banques Centrales ont décidé de maintenir leurs taux directeurs à des niveaux bas afin de soutenir la relance économique.

3

Pour ce qui concerne les pays de la CEMAC, les dernières prévisions de la Banque tablent sur une accélération de la croissance économique à 5,7 % en 2012, contre 5,1 % en 2011.

Au niveau national, le Comité a relevé qu'au 30 juin 2012, la conjoncture a été caractérisée par une augmentation exceptionnelle de la production de coton et le raffermissement de l'activité dans les branches minière, de la construction et des télécommunications. En revanche, les productions de café et de bois se sont contractées. Sur cette base, le taux de croissance économique devrait progresser de 3,6 % en 2012 (au lieu de 3,8 % initialement), contre 3,3 % en 2011.

Sur le front des prix, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,8 % à fin juin 2012, en moyenne annuelle, en raison essentiellement de l'augmentation des prix à la pompe des produits pétroliers et des contraintes d'approvisionnement en manioc et en viande.

Au niveau de la gestion des finances publiques, la mobilisation des ressources a été satisfaisante et les dépenses publiques ont été maîtrisées.

Examinant l'évolution des principaux agrégats monétaires de la RCA au 30 septembre 2012, les membres du Comité ont noté que la progression de la masse monétaire est essentiellement imputable à la hausse des crédits intérieurs, notamment le crédit à l'économie, ainsi qu'au redressement des avoirs extérieurs nets.

Quant aux activités du marché monétaire, elles ont été caractérisées au 30 septembre 2012 par une quasi-absence d'injections et de ponctions de liquidités, tous guichets confondus, ainsi que par un manque de dynamisme du compartiment interbancaire.

Poursuivant l'examen de son ordre du jour, les membres du Comité se sont félicités du renforcement des relations entre la RCA et les Institutions Financières Internationales.

Enfin, les membres du Comité ont pris connaissance des notes d'information relatives à la surveillance multilatérale, la dette publique et l'émission des titres publics à souscription libre, avant de prendre acte des mesures adoptées par les Organes de décisions de la BEAC et de l'UMAC.

Fait à Bangui, le 02 novembre 2012

**LE PRESIDENT STATUTAIRE
DU COMITE MONETAIRE ET FINANCIER NATIONAL
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**



Albert BESSE